

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 décembre 1970

La séance est ouverte à 2 heures.

## MESSAGE DU SÉNAT

[Traduction]

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat où il l'informe qu'il a adopté le bill S-8, modifiant le Code criminel, et qu'il la prie de donner son adhésion.

## AFFAIRES COURANTES

### LES FINANCES

LES DÉGRÈVEMENTS CONSENTIS AU «TIME» ET AU «READER'S DIGEST»—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Monsieur l'Orateur, à la suite de récentes révélations, je demande la permission de présenter la motion suivante en conformité de l'article 43 du Règlement. Je propose donc, avec l'appui du député de Skeena (M. Howard):

Que la Chambre est d'avis que les concessions fiscales spéciales faites aux revues *Time* et *Reader's Digest* ne servent pas les intérêts du Canada et devraient être supprimées immédiatement.

**M. l'Orateur:** Les députés viennent d'entendre la motion du représentant de Yorkton-Melville (M. Nystrom). L'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il unanimité?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Comme il n'y a pas unanimité, la motion ne peut être présentée maintenant.

\* \* \*

## LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CAP-BRETON

PÉTITION RELATIVE AU RÉGIME DE PENSIONS ET AUX PRESTATIONS DE RETRAITE ANTICIPÉE DES ANCIENS HOUILLEURS

**M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond):** Monsieur l'Orateur, je désire présenter une pétition à la Chambre, ce qui est un privilège conféré aux députés par l'article 67 du Règlement. Je voudrais déposer cette pétition auprès du greffier de la Chambre des communes.

## RECOURS À L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

**M. John Lundrigan (Gander-Twillingate):** Monsieur l'Orateur, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement afin de discuter une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence.

Le communiqué conjoint de ce matin du Bureau fédéral de la statistique et du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur l'emploi et le chômage dans la force ouvrière canadienne révèle que la baisse de l'emploi chez les jeunes de 14 à 24 ans entre octobre et novembre a dépassé la moyenne des cinq dernières années, représentant une augmentation de 64,000 jeunes gens comparativement à l'an dernier. Il indique en outre une hausse du taux de chômage désaisonnalisé de ce groupe de 10.5 à 11 p. 100 entre juin et le mois dernier, plus une augmentation de 43 p. 100 depuis un an, et des effets particuliers dans les provinces atlantiques.

Je proposerais, appuyé par le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), que la Chambre s'ajourne pour discuter d'urgence de cette question.

**M. l'Orateur:** Le député de Gander-Twillingate a donné, comme il se doit, préavis de son intention de proposer la motion dont il vient de parler. La Chambre le sait: de temps à autre, des motions semblables ont été proposées à la suite de la publication des rapports mensuels du BFS. La présidence a toujours maintenu que l'article 26 du Règlement ne s'applique pas dans pareille circonstance.

J'ajouterais que la Chambre étant encore saisie du budget, y compris d'un amendement sur le chômage, je dois déclarer qu'il serait antiréglementaire d'amorcer une nouvelle discussion, en ce moment, en vertu de l'article 26 du Règlement.

● (2.10 p.m.)

## QUESTIONS ORALES

### QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES—  
LA RÉPARTITION SELON LES RÉGIONS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre ou au ministre du Travail sur le sujet qu'a